

Municipalité

A Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal 1002 Lausanne

Lausanne, le 18 janvier 2024

Résolutions d'Oleg Gafner du 29 août 2023 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Oleg Gafner : « Art spolié à Lausanne ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 29 août 2023, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Oleg Gafner : « Art spolié à Lausanne ? », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes :

Résolution n°1 de l'interpellateur

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mène l'étude (celle annoncée sur le 33000 objets MHL) annoncée en réponse à l'interpellation sous l'angle de la spoliation nationale-socialiste autant que sous l'angle de l'entreprise coloniale. ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a déjà amorcé plusieurs démarches dans la perspective de la réalisation de cette étude. Elle travaille actuellement avec le Musée Historique Lausanne à la structuration et l'articulation du projet afin de pouvoir déposer une demande de contribution auprès de la Confédération au deuxième semestre 2024. L'étude, qui sera initiée dès son financement assuré, permettra d'établir les provenances des objets concernés et d'exclure en principe tout risque de spoliation nationale-socialiste ou coloniale. Selon l'ampleur des travaux à entreprendre, la recherche sera réalisée en plusieurs temps.

Résolution n°2 de l'interpellateur

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité, élargisse le champ d'études à tout autre objet d'art et œuvre d'art de la propriété de la Ville si d'ici 2025, peuvent être identifiés d'autres éléments possiblement problématiques au regard de leur provenance, mode d'acquisition ou du manque de documentation »



Réponse de la Municipalité

Le Musée Historique Lausanne a identifié 33'000 biens culturels dont l'origine ne peut à ce jour être certifiée. Ces biens feront l'objet de l'étude mentionnée ci-avant. Hormis ceux-ci, la bonne documentation des provenances et modes d'acquisition des objets faisant partie des collections muséales et patrimoniales de la Ville à pu être attestée grâce au bilan réalisé par la Municipalité dans le but de répondre à l'intervention initiale de l'interpellateur.

Les autres biens patrimoniaux présents dans les bâtiments de la Ville (tels que par exemple la Villa Mon-Repos ou le Château de Beaulieu) sont inventoriés par le Musée Historique Lausanne. Il en a déjà été tenu compte dans ce premier bilan.

La Municipalité a prévu de se concentrer sur les biens culturels inventoriés qui présentent une valeur patrimoniale ou artistique reconnue. Il n'est pas prévu d'étendre l'étude à des objets plus communs.

Au nom de la Municipalité

Le syndic Grégoire Junod Le secrétaire Simon Affolter